

LÉCHELLE

INFORMATIONS MUNICIPALES 2020 N°1

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Mail : mairie.lechelle@wanadoo.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Léchelle77)



INFORMATIONS

LES ÉCOLES – LE R.P.I. (REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL)

La rentrée des classes s'est bien déroulée.

La maternelle est basée à Beauchery car des travaux importants de rénovation sont en cours de réalisation à St Martin.

120 élèves sont accueillis dans les 6 classes réparties ainsi :

Mme MINA : 23 élèves CM1 et CM2

Mme HOFFMANN : 21 élèves CE2 et CM1

44 élèves à l'école de Léchelle

Mme BIDEAUX : 20 élèves CE1 et CE2

M. COLLAS : 19 élèves CP et CE1

39 élèves à l'école de Villegruis

Mme LEDOUX : 20 élèves GS et MS

Mme NEGER : 17 élèves MS et PS

37 élèves à l'école de Beauchery

Les horaires d'entrée et de sortie des écoles sont :

8h45-11h45 et 13h50-16h50

LE FOYER RURAL

En raison de la crise sanitaire, le foyer rural n'est pas loué jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension.

LA 4G

Les travaux commencent sur la D236 en direction de St Martin, l'antenne devrait être opérationnelle au printemps 2021.

Celle-ci concernera les quatre grands opérateurs : Bouygues, Free, Orange et SFR.

LA DÉRATISATION

La commune achète du produit raticide disponible en mairie aux heures d'ouverture ou à l'atelier communal auprès des agents communaux.

LES ANIMAUX

Aboiements, déjections, divagations, proliférations sont autant de perturbations qui nuisent à la tranquillité de tous.

ENVIRONNEMENT

Les véhicules de la société OURRY qui collectent nos déchets ménagers, roulent, désormais 100% à l'huile végétale.

LES TRANSPORTS

1) LE BUS BALADE

C'est un service mis en place par la Communauté de Communes du Provinois. Pour réserver un trajet ou bien pour vous renseigner, appelez le 01 60 58 67 67. Consultez aussi le site : lad@procars.com

2) LES LIGNES RÉGULIÈRES DE BUS (entre Léchelle et Provins)

Les lignes régulières sont accessibles à tous, pas seulement aux scolaires. Consultez le site : <https://www.procars.com/>

INFORMATIONS

LES PEINTURES

Cet été a été propice à la peinture !



GÉOPORTAIL URBANISME (GPU)

Cette application est consultable et vous renseigne sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Le Géoportail de l'urbanisme permet à chaque citoyen de :

- Localiser son terrain ;
- Faire apparaître et interroger le zonage et les prescriptions d'urbanisme qui s'y appliquent ;
- Consulter directement en ligne tout ou partie des documents d'urbanisme (données géographiques et règlements de la commune) ;
- Connaître les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation de son terrain ;
- Télécharger les données géographiques (zonages) et littérales (règlement au format .pdf) ;
- Afficher en superposition des couches d'information (sélection des prescriptions, fond cadastral, photo aérienne, etc.) ;
- Créer et diffuser sa propre carte (prescriptions à représenter, outils de dessin).

Il permet également aux professionnels de réaliser diverses études à partir des données fiables qui y sont présentes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LE PLUS SOUVENT POSÉES :

- ✓ mon bac poubelle est cassé ou trop petit : appelez le syndicat au 01 64 00 26 45 ou bien allez sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/> et faites votre demande d'échange ou de réparation.
- ✓ l'éclairage public ne fonctionne plus : relevez la référence indiquée sur le poteau et appelez la mairie pour le signaler en indiquant aussi l'adresse du poteau. Par exemple : TOU008, 14 rue de la gare.
- ✓ il y a un animal mort sur la route ou le bas-côté : appelez un élu ou la mairie afin que la société à laquelle adhère la commune

puisse être prévenue et intervienne.

- ✓ pourquoi la tonte n'est-elle pas effectuée devant chez moi : trop de ronces ou la végétation déborde trop de votre propriété.
- ✓ quels sont les jours et heures d'ouverture de la mairie : les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.
- ✓ je vais vendre ma maison, à qui dois-je demander le contrôle de l'assainissement non-collectif : à la communauté de communes du provinois au 01 60 58 53 33.
- ✓ j'ai besoin de la remorque (uniquement pour évacuer la taille d'arbres ou arbustes) : appelez Martine LEGRAND au 06 41 22 33 90.
- ✓ Y a-t-il des bus pour aller à Provins : reportez-vous à l'article « LES TRANSPORTS » de ce journal.

MERCI

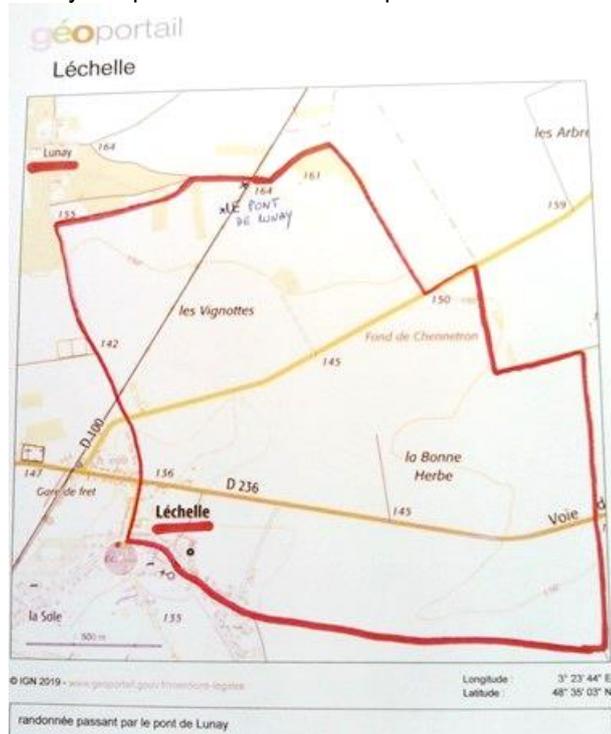
La municipalité s'associe aux employés communaux pour remercier les administrés qui, régulièrement, entretiennent devant leurs propriétés et qui, de ce fait, participent à l'embellissement de la commune.

Merci aussi à ceux qui arrosent les pots de fleurs installés près de chez eux !

INFORMATIONS

RANDONNÉES

Désormais le chemin est ouvert après le pont de Lunay. Le plan ci-dessous l'indique.



La Communauté de communes du Provinois a co-initié avec le comité départemental de Seine et Marne (codérando77) plusieurs circuits de randonnées. Découvrez-les sur www.provins.net (aux sources de la Vicomté, sur les coteaux de la Voulzie, le vallon des Méances par exemple)

COVOITURAGE

Si vous vous rendez régulièrement à Provins et que vous souhaitez rendre service ou dans un souci écologique, Appelez ou passez en mairie pour vous renseigner.

VITRINE MUSÉE

Nous reprenons l'idée intéressante d'une Léchelloise :

Créer une vitrine dans l'entrée de la mairie pour y mettre en valeur quelques petits patrimoines de la commune.

Avez-vous des choses à donner ou à prêter ??

Rapprochez-vous de la mairie au 01 64 00 87 69.

SEINE ET MARNE NUMÉRIQUE

À l'initiative de Mr Olivier LAVENKA, président de Seine et Marne numérique, un document informatif concernant le déploiement et la commercialisation de la fibre a été réalisé.

Celui-ci est consultable sur www.seine-et-marne-numérique.fr rubrique Documentation ou bien en mairie.

LE GUIDE DU SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique permet à **des jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)** d'effectuer une mission d'intérêt général auprès d'un organisme public ou privé à but non lucratif (association loi 1901, collectivité territoriale, service déconcentré de l'Etat...).

9 thématiques de mission :

Solidarité Environnement Culture et loisirs

Mémoire et citoyenneté Education pour tous Santé

Interventions d'urgences en cas de crise Sport Développement international et aide humanitaire

Les missions agréées ont une durée moyenne de 7 mois au cours de laquelle les jeunes volontaires s'engagent pour une durée minimum de 24h par semaine.

Renseignez-vous en mairie.

SONDAGE

Si vous consultez le journal municipal par internet, si vous agissez en faveur de l'environnement, vous ne souhaitez peut être plus avoir ce journal dans votre boîte aux lettres : dites-le nous !! Soit en téléphonant au 01 64 00 87 69 soit en envoyant un mail à : mairie.lechelle@wanadoo.fr (en précisant vos nom et adresse).

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mirella OUIKEDÉ
7 bis rue de la gare
Née le 11 février 2020

Alice COUCHEZ
10 rue des acacias
Née le 6 avril 2020

Manon BUF
19 rue de la sole
Née le 2 mai 2020

Antoine LARDÉ
3 rue de la traconne
Né le 3 juillet 2020

Soan CORDIER OTTO
5 rue de la gare
Né le 13 septembre 2020

Angélique MESSIER
&
Jean-Claude BLONAROWICK
3 rue des prés
Lunay
Le 12 septembre 2020



MARIAGE



Catherine FAVEROLLE
&
Gérard BONNIVARD
17 rue des grisards
Cormeron
Le 10 octobre 2020

RAPPELS

DÉCHETTERIES

La déchetterie de Provins est fermée en raison de travaux. Les plus proches sont celles de Gouaix et Villiers St Georges. Elles sont ouvertes du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

BACS POUBELLE

Pour faciliter le travail des éboueurs, votre bac **doit être positionné avec la poignée côté rue**. Les bacs doivent être sortis **la veille au soir du jour de passage** et être rentrés le plus tôt possible dans votre propriété. Ceux-ci **ne doivent en aucun cas rester sur la voie publique**.



COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Actuellement, le syndicat SMETOM – GEEODE propose une opération « 1000 composteurs », appelez le syndicat pour en obtenir un GRATUITEMENT. Tél : 01 64 00 26 45.

LE BRUIT

Selon l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine & Marne :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé des êtres humains. La gêne

sonore est caractérisée dès lors qu'au moins un de ces trois critères est constaté.

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne par le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, raboteuses, scies, systèmes d'irrigation, tondeuse, tronçonneuses, etc.) sont autorisées :

- De 8h à 12h et de 14h à 20h du lundi au vendredi ;
- De 9h à 12h et de 14h à 19h le samedi ;
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- 👍 Je n'ai pas le droit de gêner mes voisins, ni le jour, ni la nuit.
- 👍 Je modère le son de mon véhicule, de ma chaîne hi-fi.
- 👍 J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément et lui apprends aussi à ne pas faire ses besoins devant les propriétés voisines.
- 👍 Je suis responsable de mon chien, je ramasse ses déjections.
- 👍 Je ne bricole pas en dehors des plages horaires recommandées.
- 👍 Je ne fais pas de feu.
- 👍 Je m'entends avec mes voisins quand j'organise une fête et j'accepte aussi les leurs.
- 👍 Je tonds ma pelouse aux horaires réglementés.
- 👍 Quand mon activité professionnelle m'oblige à travailler le weekend ou bien si je provoque des désagréments, je préviens mon ou mes voisins.
- 👍 Vivre à la campagne, c'est accepter la coexistence entre le monde rural et la vie citadine.

Rien n'est pire que de s'ignorer, se connaître permet de se comprendre : faites la fête des voisins ! La fête des voisins est l'occasion de se rencontrer, de développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règne souvent, même à la campagne. Connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble, de renforcer la solidarité de proximité (petits services...).

RAPPELS

TRAVAUX

Avant d'effectuer des travaux (assainissement, abri-jardin, toiture, mur, velux, véranda, clôture, portail, piscine, etc...) dans vos propriétés, merci de consulter la mairie qui vous dira si vous devez déposer en mairie :

- Une demande préalable
- Une demande de permis de construire.

HAIES

Celles-ci ne doivent pas déborder de vos propriétés. Le dépassement sur la voie publique peut créer une gêne ou un danger pour la circulation routière et piétonne. Vous devez veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public.

AGENDA

~~LE~~ DIMANCHE 25 OCT 2020

Rendez-vous au foyer rural à 9h30 pour une matinée citoyenne.

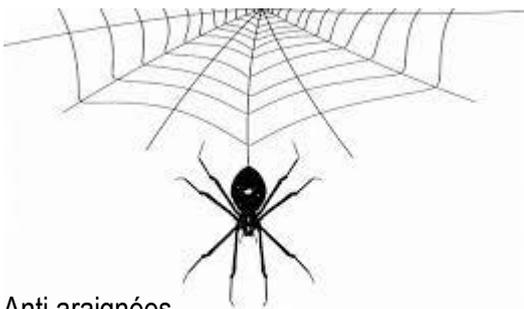


~~LE~~ MERCREDI 11 NOV 2020

Au monument aux morts à 11h cérémonie du 11 novembre.

DÉTENTE

ASTUCE



Anti araignées

Les araignées ne supportent pas l'odeur du bois de châtaigner ou de marronnier. Vous pouvez donc disposer des marrons ou châtaignes, çà et là dans votre maison pour les empêcher de s'installer chez vous.

RECETTE

Une variante de crumble de courgettes

Faites chauffer un peu d'huile dans une poêle.

Ajoutez ½ oignon et 4 courgettes (lavés et coupés en rondelles).

Quand les légumes commencent à bien revenir, ajoutez 100 gr de lardons allumettes.

Laissez mijoter jusqu'à ce que les lardons soient cuits.

Mélangez et déposez cette préparation dans un plat à gratin.

Puis parsemez 150gr de chèvre frais émietté.

Préparez un crumble avec 125g de beurre, 150g de farine et 150g de parmesan jusqu'à ce qu'il soit granuleux et sableux puis étalez sur la préparation.

Passez au four environ 25 minutes à 210 degrés. (le crumble doit être doré).

Dégustez !

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MARS 2020**

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY B, VERRIER D, BROUCK G, KALUZNY S, DAMANDE J-C MICHEL B, GUILLIER J.,
absents excusés : MM. ANDRIEU J-L,
Secrétaire de séance MME LEGRAND Martine

Délibérations**➤ APPROBATION du compte administratif 2019 de la commune :****Fonctionnement**

✓ Dépenses : 341 042.22 €
 ✓ Recettes : 392 873.52 € Excédent de clôture : 51 831.30 €

Investissement

✓ Dépenses : 57 750.76 €
 ✓ Recettes : 65 172.92 € Excédent de clôture : 7 422.16 €

➤ VOTE du compte de gestion 2019 de la commune.**➤ APPROBATION du compte administratif 2019 du budget de l'assainissement :****Fonctionnement**

✓ Dépenses : 6 673.33 €
 ✓ Recettes : 4 369.36 € Déficit de clôture : - 2 303.97 €

Investissement

✓ Dépenses : 5 980.17 €
 ✓ Recettes : 9 671.96 € Excédent de clôture : 3 691.79 €

➤ VOTE du compte de gestion 2019 du budget de l'assainissement.**➤ VOTE du budget général 2020 de la commune :**

Le budget général de la commune est équilibré à **690 000 €**

- pour la section de fonctionnement à 530 000 €
- pour la section d'investissement à 160 000 €

➤ VOTE du budget 2020 de l'assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à **22 500 €**

- pour la section de fonctionnement à 9 000 €
- pour la section d'investissement à 13 500 €

➤ AUTORISATION à donner mandat au CDG(Centre de Gestion) afin de souscrire pour le compte de la commune des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.**➤ DÉCISION de verser un complément à la rémunération de l'agent recenseur pour égaliser le montant à celui de 2015.****➤ REFUS d'adhérer au groupement d'achat d'énergie et services associés. Considérant la proposition du SDESM non obligatoire et pas plus intéressante pour la commune.****➤ CRÉATION d'emplois permanents d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.****Informations :**

- ✓ Organisation des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
 pour être affiché le 5 mars 2020 à la porte de la Mairie,
 conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
 A Léchelle, le 5 mars 2020

Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GUILLIER J, QUEMY D, LIENARD T

absents excusés : MM. BAILLY Brice

Secrétaire de séance MME MIRVAUX M-C

Délibérations

➤ Election du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy-Jacques PAGET, Maire.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Martine LEGRAND ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

➤ Election des Adjoint

Sous la présidence de Mme Martine LEGRAND élue Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. La commune disposait, à ce jour, de 3 Adjoint. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des Adjoint au Maire de la commune.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Eric LEMOT ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Marie-Christine MIRVAUX ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamée Second Adjoint au Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Il est procédé au vote. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Jean-Claude DAMANDE ayant obtenu 15 voix, majorité absolue des suffrages, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

➤ Versement des indemnités de fonctions des Adjoint

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoint. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoint au taux plein.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 26 mai 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 26 mai 2020

Le Maire,



MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUIN 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, DAMANDE J-C, MICHEL H, BONNY B,
POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, LIENARD T
absents excusés : MM. MICHEL B, BAILLY B, GUILLIER J, QUEMY D,
Secrétaire de séance MME MIRAS I.

Délibérations

- **VOTE des deux taxes locales pour 2020 :**
Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2020 :

Taxe foncière sur le bâti	12.35 %
Taxe foncière sur le non bâti	21.38 %
- **FIXATION** des tarifs périscolaires.
Les tarifs ci-dessous seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Cantine :	4.20 € le repas
PAI :	1.50 € l'accueil du repas
Garderie :	2.20 € l'heure
- **DÉCISION** de confier à Madame le Maire les délégations, dans un souci de favoriser une bonne administration communale.
- **AUORISATION** permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour la commune de Léchelle donnée au comptable public.
- **ÉLECTIONS** des délégués au Syndicat Départemental des Énergies de Seine & Mame.
Sont élus Mme LEGRAND Martine et Mme MIRAS Isabelle déléguées titulaires,
M. LEMOT Éric délégué suppléant.
- **DÉSIGNATION** des représentants de la commune dans les organismes extérieurs :

<u>Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)</u>	
M. LEMOT Éric et M. DAMANDE Jean-Claude titulaires et Mme MIRVAUX Marie-Christine suppléante.	
<u>Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)</u>	
Mme MIRAS Isabelle et M. LIENARD Thierry titulaires	
et Mme POILBOUT Nathalie et Mme MIRVAUX Marie-Christine suppléantes.	
<u>Commission Locale d'Information (CLI)</u>	Mme LEGRAND Martine
<u>Correspondant Défense</u>	Mme MIRAS Isabelle
- **CRÉATION** et mise en place des commissions communales.
- **DÉSIGNATION** des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- **DÉSIGNATION** du référent de la sécurité routière.
- **DÉTERMINATION** des taux de promotion pour avancement de grade.
- **CRÉATION** d'un emploi permanent.
- **FIXATION** des conditions de versement de la prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Informations :

- ✓ Fermeture de la mairie du 7 au 23 août 2020

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 29 juin 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 29 juin 2020

Le Maire,

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, GULLIER J, QUEMY D, LIENARD T.
absents excusés : M. DAMANDE J-C.
Secrétaire de séance M. VERRIER D.

Délibérations

- **APPROBATION** de signer la convention de préparation et de livraison des repas de la cantine scolaire avec l'entreprise les Petits Gastronomes pour l'année 2020/2021.
- **APPROBATION** de rembourser des encaissements concernant les arrhes des locations du Foyer Rural annulées en raison de la COVID19.
- **AUGMENTATION** du tarif du repas de cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2021 à 4.30€ : Compte-tenu que le prix des repas, livrés par la société PETITS GASTRONOMES, a été revalorisé à la hausse et que le tarif du repas de cantine n'a pas augmenté depuis 2018 (4.20€).

Informations :

- ✓ Démarrage de la campagne betteravière 2020/2021 pour les 9 sucreries françaises de TEREOS.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 1^{er} octobre 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 2004
A Léchelle, le 1^{er} octobre 2020



Le Maire,

17 SEPTEMBRE 2020

OUVERTURE DE DEUX CABINETS DE TÉLÉCONSULTATIONS MÉDICALES ASSISTÉES

La Communauté de communes du Provinois propose une nouvelle offre de soins pour les plus de TROIS ans avec le soutien de la Région Ile-de-France.

La téléconsultation vous permet de consulter un médecin généraliste **À DISTANCE** grâce à des outils connectés, si votre médecin traitant est indisponible.

Vous serez accompagné d'une infirmière durant l'ensemble du rendez-vous.

Les téléconsultations sont assurées par des médecins du territoire :

Le docteur **Niculina CRAIOVEANU**, spécialiste en médecine générale à Sourdun,

Le docteur **Anne-Chloé BATARD-DUPRE**, médecin généraliste à Beton-Bazoches.

A PROVINS

10, rue Victor Garnier

le jeudi de 15 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h

A BETON-BAZOUCHES

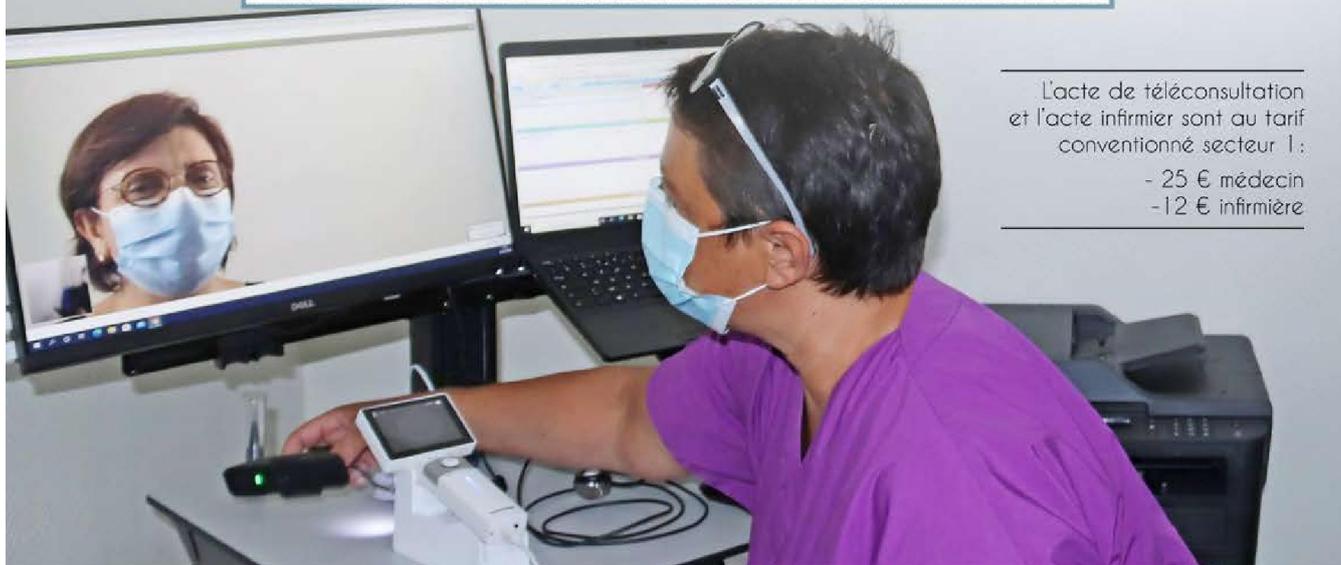
Dans l'enceinte de la pharmacie -1, place de l'église

le samedi de 9 h à 12 h

Prise de rendez-vous uniquement par téléphone

01 60 52 50 63

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 12h30



L'acte de téléconsultation et l'acte infirmier sont au tarif conventionné secteur 1 :

- 25 € médecin
- 12 € infirmière

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

7, cour des Bénédictins – Tél: 01 60 58 60 58

www.cc-du-provinois.fr

Communauté
de communes du
PROVINOIS

Région
ile de France